

AMIS DE LA FORET DE ST-GERMAIN ET DE MARLY

DEBAT PUBLIC FRANCILIENNE

Contribution au débat public
(texte d'une intervention prévue lors de la réunion publique de proximité
à Conflans-Sainte-Honorine, le 27 avril 2006)

Jacques Plateau, vice-président des Amis de la forêt de St-Germain et de Marly.

Introduction

Créée en 1977 sous ce titre, l'association Les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly a notamment pour but de défendre la forêt contre les diverses atteintes qui la menacent. C'est ainsi qu'elle a été à la base de la lutte pour une A14 enterrée dans sa traversée de la forêt de St-Germain. Au plus fort du combat, elle a atteint le millier de membres. Elle en compte actuellement 300, nombre quasiment constant depuis de nombreuses années.

Des Amis de la forêt de St-Germain et de Marly !
C'est ainsi qu'on nomme les deux forêts

Mais, ce n'est pas parce que ces forêts portent le nom de deux communes que les habitants de celles-ci en ont l'usage exclusif.

Ce sont des forêts domaniales. Nous en sommes tous propriétaires.

Tout le monde peut en profiter, et tout le monde en profite !

De Conflans, on voit la limite nord de la forêt.
Et l'étang du Corra est proche, et avec lui la base nautique du Centre de Yachting de Conflans.

En janvier, l'ONF nous a présentés son projet d'aménagement de l'étang et de ses abords pour améliorer l'accueil du public.

Achères exprimait quant à elle l'intérêt qu'il y aurait à franchir aisément la RN 184 pour que la forêt soit à portée plus aisée des habitants, ce qu'ils souhaitent.

Aux alentours du Golf de St-Germain, on rencontre bien des promeneurs de Poissy,...

La forêt, les gens y tiennent, qu'ils soient de St-Germain, de Conflans, d'Achères, ou d'ailleurs.

C'est en partie pour cela que notre association est agréée au titre intercommunal..

Vendredi dernier, à Chanteloup, des voix dans la salle ajoutaient « Et le bois de l'Hautil ? »
C'était hors sujet, mais ceci prouvait que :

ON Y TIENT, A NOS FORETS

C'est un sentiment majoritaire :

Selon un étude réalisée en 2000 par le CREDOC, dans le cadre de l'évaluation du contrat de plan Etat/Région, on souligne :

- La région I-de-F est perçue comme la région la moins boisée de France
- on garde d'abord l'image d'un espace forestier résiduel, continuellement entamé par l'urbanisation
- la forêt est, par excellence , le « poumon » ou le « baromètre » de la santé.

Il faut avoir cela en tête quand on prétend opposer hommes et arbres, social et forêt.

Et le CREDOC met en évidence deux tendances fortes, **un peu paradoxales** :

- l'accroissement du nombre de visites que les Franciliens effectuent dans l'année, dans une époque de grande diversification des activités de loisir.
- L'importance largement dominante des sorties de proximité alors que la motorisation et la mobilité des individus ne cessent de progresser.

EH OUI ? **83 %** des Franciliens disent **aimer « bien » ou « énormément »** aller en forêt.

Et 47% estiment aller « assez souvent » ou « très souvent » en forêt

ET, NE CROYEZ PAS QU'IL S'AGIT d'une population particulière :

66 % vivent en Yvelines

60%« 60% en Val d'Oise

Et la 3^{ème} forêt, pour ces promeneurs , après Fontainebleau et Rambouillet , c'est celle de St-Germain

Je vais en terminer avec les chiffres avec cette estimation du volume des visites : entre **1800000 et 3200000** pour la forêt de St-Germain.

La fourchette est large, j'en conviens. Mais le bas de la fourchette est largement au delà de la population du bassin concernée directement par le projet qui nous réunit.

Et le rapport de conclure : il y a deux politiques à mener de front :

- celle qui consiste à étendre le nombre de parcs forestiers dans les secteurs déficitaires.
- et celle qui conduit les institutions comme l'ONF et la Région à poursuivre l'extension des parties publiques des grands domaines forestiers dans le but de d'accroître leur valeur, sur le plan écologique et patrimonial.

SI ON COMMENCAIT PAR NE PAS REDUIRE LES DOMAINES EN PLACE

La réponse actuelle :

C'est peut-être au désir de forêts qu'on a voulu répondre par une politique d'acquisition d'espaces verts en région parisienne, via notamment l'Agence des Espaces Verts, créée il y a 30 ans, ou par les départements.

On est ainsi passé de 60000ha en 66 à 89000ha en 2000.

Fin 2004, L'AEV avait acquis 11000ha, dont à proximité, 500 à la Roche-Guyon, 240 à Verneuil, etc...

Tout ceci pour répondre à une demande sociale bien réelle.

Tout ceci a, bien sur, un coût : en 2005, 22Millions d'euros en investissements

De plus, nous savons bien que 20 fois 50 hectares ne font pas 1000ha. Au mieux, nous avons notre comptant de vert, mais on n'a toujours pas de forêt. Et nous savons que les morcellements en forêt ne sont jamais compensés.

ALORS ? SI ON COMMENCAIT PAR GARDER CE QUE NOUS AVONS, AU MOINS

Après l'accalmie sur le front de l'A14, les inquiétudes reprennent

a) Au printemps 2000, notre association s'est émue dans la presse locale à propos des études de la DDE concernant la RN 184 et l'emploi des MF retenus au contrat de plan Etat/Region Et émue de ce qu'elle comprend des réactions de responsables politiques à ces études.

Des projets sont affichés pour des mises en sécurité de la 184, des élus locaux marquent leur accord pour un passage à 2x2 voies, après le report des dossiers concernant la 104 en 1997.

L'attitude n'était pas nouvelle : certain conseiller général, 1^{er} maire-adjoint d'une commune importante proche, avait approuvé dès 93 cette mise à 2x2 voies.

Nous réagissons via la presse locale et nos courriers aux adhérents : Non à une pseudo A104.

ET nous écrivions : **Si cette suggestion était concrétisée, la transformation aboutirait à faire de la 184 une quasi-autoroute.**

b) Pour d'autres raisons, d'autres associations partagent notre souci

C'est en 2001 la création de PROFILE

Objectif : la réouverture du dossier de l'A 104 ;

Nous y sommes !!

c) Parallèlement, mais nous sommes presque hors sujet, nous prenons l'initiative en avril 2003 de demander officiellement le statut de forêt de protection pour nos deux forêts.

Nous comprenons mieux pourquoi les choses traînent, malgré nos relances : surcharge des services, nous fait-on répondre. Mais nous savons aussi que certains élus locaux ne poussaient pas à la roue, voir freinaient des quatre fers, de quoi diminuer le moral d'un préfet.

D'autant que, on nous l'a dit il y a un an environ : pas de statut tant qu'on ne sera pas au clair sur les projets d'infrastructures.

En fait, on est bel et bien dans le sujet. !! Que ceux qui croient que les tracés passant en forêt sont simple diversion se ravisent.

PRATIQUEMENT

IL EST CLAIR, VOUS L'AVEZ COMPRIS, QU'IL NE FAUT PAS DE PROJET S3

C'est exactement le type de projet qui nous a fait nous engager pour différentes raisons que je viens de rappeler.

D'autant qu'il y a des effets collatéraux.

C'est, à l'évidence, l'accentuation de la coupure de la forêt en deux.

Et, à prévoir, en 4, par les échanges nécessaires avec les voies existantes pour Achères, Poissy, Maisons-Laffitte, et entre ces villes.

Qu'il ne restera plus qu'à élargir pour que chacun puisse profiter de l'autoroute

C'est le quadrillage

C'est ce qui arrive quand on utilise une voie à vocation principale de desserte locale pour en faire une autoroute

LE TRAJET S 2, le bleu, est plus subtil.

Après tout, ne nous propose-t-on pas une solution voisine de celle choisie finalement pour l' A14 ?

On notera d'abord la différence de longueur, 6,5 km cette fois en tunnel

Il semble en effet qu'on ait définitivement choisi la solution du tunnel.

(Je dis ceci car le document du GEIT/Environnement de la DREIF semble avoir marqué comme une hésitation

En effet, on écrit : » sur une longueur de 6,5 km, se fait SOIT en tunnel....Et on attend la suite, qui ne vient pas, ou a été effacée au dernier moment.)

Ce n'est pas grave, à Chanteloup, on nous a confirmé qu'il n'était pas question de tranchée couverte.

Mais , regardons de plus près :

- sur le terrain d'abord : allez voir l'état des arbres au-dessus des portions en tunnel dans le cas de l'A 14, le dépérissement des chênes. On va vers la lande.

Il en sera de même sur toute la bande à l'ouest du tunnel , beaucoup plus rapidement.

-On va rejoindre l'A 14, qu'on double quasiment sur 2 kilomètres, dont 600m en tranchée couverte, comme dans le cas du S 3 d'ailleurs. Avec, encore, une incertitude sur le nombre de voies.

Mais qu'en est-il des protections phoniques mises en place il y a 15 ans ?

- Et il y aura des échangeurs, avec la D 308

Il faudra de la surface, parce que cette fois, on passera du tunnel à la surface.
Et parce qu'on va drainer la circulation de la 308, on pensera à élargir cette dernière.

C'est-à-dire que cette fois, on ne va pas vers une franche coupure Ouest/Est, mais.
Nord/sud

En liaison avec la 184 qui subsiste, on aboutit au quadrillage.

Allez : Lande en création, échangeurs, espaces hétérogènes au long d'Achères et de Poissy,

C'est 200 à 250 ha qui sont perdus à terme

DONC, PAS DE S 3, PAS DE S 2,

ET, BIEN ENTENDU, PAS DE N 2 QUI LES ALIMENTERAIT

PAS D'ATTEINTES A LA FORET PAR LA FRANCILIENNE ,NI EN SURFACE, NI EN CONSEQUENCE DE SON PASSAGE EN TUNNEL

La suite

Et il faut l'affirmer très fort, car la question va se poser pour la forêt de Marly.

On ne nous dit rien quant à la suite. On parle de prolongement, parfois de bouclage, etc.
Mais aujourd'hui, on fait tout converger vers Orgeval et l'A 13

Nous disons que l'on doit d'ores et déjà indiquer qu'on prévoit que la Francilienne dépassera l'A 13, vers ST-Quentin, que l'A 13 n'est pas le tronçon final. Qu'il faut que soit mis à l'étude et en œuvre sans tarder le prolongement par le CD 30 !!

Ce ne sera pas simple à obtenir

Vendredi dernier, j'entendais un élu déclarer qu'il aurait fallu, avant qu'on songe à prolonger la Francilienne, commencer par élargir l'A13.

Consultez le site du Conseil Général. On y exprime son soutien au prolongement de la Francilienne. C'est apparemment un objectif en matière d'infrastructure routière, auquel on adjoint immédiatement l'élargissement de l'A 13

La bataille pour maintenir nos forêts en l'état n'est jamais gagnée. Mais là, il y a fort à faire.

UN SIGNAL FORT SERAIT LE REJET, PAR LA MAJORITE D'ENTRE NOUS DE TOUTE SOLUTION PORTANT ATTEINTE AUX FORETS.

POUR LE BIEN DE TOUS

MERCI